



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/845
19 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 7 JUILLET 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Compte tenu de la gravité sans précédent de la situation à laquelle l'Organisation des Nations Unies doit faire face en ce qui concerne les comptes de ses opérations de maintien de la paix, je vous écris pour appeler l'attention du Conseil de sécurité sur une série de mesures urgentes que j'ai cru devoir arrêter et qui prendront effet immédiatement.

J'écris également pour inviter instamment les États Membres qui ne l'auraient pas fait à payer promptement et intégralement leurs contributions non acquittées.

Hier, le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a porté cette situation à l'attention de l'Assemblée générale, qui est l'organe chargé d'approuver les budgets des opérations de maintien de la paix et d'en répartir les coûts entre les États Membres. Il a également engagé les États Membres qui n'ont pas acquitté leurs contributions à tout mettre en oeuvre pour en accélérer le paiement.

Eu égard à la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité pour les questions touchant à la paix et à la sécurité internationales, j'ai estimé qu'il convenait également de l'informer de la gravité de la situation et de lui demander d'apporter son soutien aux mesures qui s'imposent.

Depuis la semaine dernière, plusieurs missions importantes, dont l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) et l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), n'ont plus d'argent sur leurs comptes. D'autres missions se trouvent dans une situation tout aussi précaire : la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) et la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU).

Il faut au minimum 200 millions de dollars chaque mois pour assurer la poursuite des différentes opérations de maintien de la paix, sans compter les remboursements destinés aux pays qui fournissent des contingents. Ces remboursements représentent un montant supplémentaire de 100 millions de dollars par mois. À l'heure actuelle, l'Organisation ne dispose pas de ces fonds.

Au 30 juin 1994, le montant des quotes-parts non payées au titre des opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité s'élevait à plus de 2 milliards 100 millions de dollars. Un certain nombre de contributions attendues des États Membres en juin n'ont pas été reçues. Ainsi donc, à moins de recevoir sans retard des contributions substantielles, l'Organisation, d'ici à la fin de juillet ou au début d'août, ne disposera pas des ressources nécessaires pour financer des opérations de maintien de la paix.

Le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et les fonds disponibles provenant des deux opérations qui se sont terminées, à savoir le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) et le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), sont tout à fait insuffisants à cet effet.

Je suis donc parvenu à la conclusion qu'il sera nécessaire, à titre de mesure intérimaire, d'emprunter à certaines opérations de maintien de la paix en cours, qui ne disposent elles-mêmes que de ressources des plus limitées, afin de faire face aux besoins les plus pressants d'autres opérations.

J'ai également décidé de prendre les mesures urgentes ci-après pour réduire ou reporter certaines dépenses au titre des opérations de maintien de la paix :

- a) Toutes les missions de maintien de la paix ont reçu pour instructions de comprimer les dépenses au maximum ou de les reporter;
- b) Tous les achats, à l'exception des plus urgents, sont reportés;
- c) Tout recrutement est différé, sauf dans les cas où il n'est pas possible de faire autrement.

Aucun effort n'a été ménagé ces derniers mois pour accélérer les remboursements aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents. Toutefois, vu la gravité de la situation financière actuelle, je me vois contraint de demander à ces gouvernements de faire preuve de patience.

Je voudrais exprimer mes remerciements sincères à ceux des États Membres qui ont répondu promptement aux avis de recouvrement qui leur ont été adressés. Malheureusement, ces États ne représentent qu'une toute petite minorité des États Membres de l'Organisation.

Seuls des paiements substantiels effectués de toute urgence permettront d'empêcher la débâcle financière des opérations. Je lance donc un appel aux États Membres, en particulier à ceux d'entre eux dont les contributions non acquittées représentent un montant important et qui assument des responsabilités spéciales du point de vue de la paix et de la sécurité, pour qu'ils mettent tout en oeuvre afin d'accélérer leurs paiements et d'effectuer ceux-ci prochainement.

Il incombe collectivement à tous les États Membres de soutenir financièrement les opérations qu'ils ont autorisées. Les États Membres doivent honorer leurs engagements sans tarder pour permettre à l'Organisation de s'acquitter des tâches qui lui sont assignées.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
